



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 juillet 2025

Opération tranquillité vacances / absences : un dispositif de la police municipale pour veiller sur le domicile des habitants en leur absence



Parce qu'il n'est jamais agréable de rentrer chez soi et de se rendre compte que l'on a été cambriolé, l'opération « tranquillité vacances / absences » a été mise en place par la Ville dès 2014 pour permettre à la police municipale de veiller sur le domicile des habitants qui en font la demande.

Gratuit, le dispositif est ouvert toute l'année, non seulement en période estivale lors des départs en vacances, mais aussi pour toute absence prolongée de son domicile : hospitalisation, mise en vente de maison...

L'opération « tranquillité / absences » concerne tous les secteurs, qu'ils soient situés en zone urbaine, rurale ou économique et vient en appui des Citoyens Vigilants, présents dans 6 quartiers (Godanger, Chirouzes, Armailler, Talavard, Tourtelière et Île d'Eve).

Chaque année, l'opération rencontre un grand succès, avec 137 demandes en 2024, dont 76 pour les mois de juillet et août. Pour l'année 2025, 56 demandes ont été enregistrées jusqu'à présent.

S'agissant du fonctionnement concret de l'opération, les agents de la police municipale effectuent régulièrement des rondes près des domiciles inscrits. Ils passent en semaine, au moins une fois par jour, font le tour du propriétaire et vérifient qu'il n'y a rien d'anormal.

Une fois la patrouille effectuée, ils laissent un avis de passage dans la boîte aux lettres. En cas de nécessité, ils contactent les occupants partis en vacances.

En dehors des horaires de service de la police municipale (les week-end notamment) la police nationale prend le relai.

Pour bénéficier de cette surveillance, les habitants sont invités à remplir un formulaire en se rendant physiquement à l'accueil de la police municipale ou au poste de la police nationale, place de la République ou directement au commissariat central de Valence, rue Farnerie.

Rappelons que des gestes très simples peuvent éviter des mauvaises surprises :

- ne pas communiquer ses dates de départ en congés sur les réseaux sociaux
- vérifier que les portes, fenêtres et volets sont bien fermés
- ne pas laisser d'objets de valeur chez soi,
- laissez des signes visibles de présence, même pour une courte absence,
- activer diverses sources lumineuses par des minuteries
- faire passer quelqu'un de confiance pour relever son courrier, arroser les fleurs... afin de montrer de la présence.